



Credit immobilier entre concubins

Par **siberia**, le **08/03/2010** à **20:41**

Bonjour,

je suis séparée de mon concubin et nous avons mis en vente la maison que nous avons fait construire en commun en 2007. depuis que mr a pris cette decision, j'ai demenagé et donc ayant un loyer a payer et très peu de revenus par rapport à lui, il à continué à regler seul les credits immobiliers souscrit à nos 2 noms mais sur lesquels il n'est nullement specifié que nous devons payer la moitié chacuns. nous venons de signer un compromis de vente et j ai déclaré au notaire que je n'ai pas l'intention de lui rembourser la moitié de ce qu'il a versé seul. en ais-je le droit ? comment dois-je proceder ?

Par **amajuris**, le **09/03/2010** à **10:28**

bonjour,

vous ne dites pas dans quelles conditions l'achat a été réalisé ((50/50 ou autre répartition). l'argent de la vente devra se répartir selon cette répartition, en tenant compte des remboursements de prêts faits par votre ex-concubin et éventuellement d'indemnité d'occupation.
cordialement